Rapport de minorité – Commission chargée de la motion « Pour un moratoire sur la suppression des places de stationnement sur la commune de Montreux

Sur la forme

Les commissaires de la minorité rappellent que le rôle du président de commission est de réaliser, de manière neutre et non partisane, un rapport reflétant les discussions et débats lors de la commission. En préambule, le Président a correctement animé la séance et passé la parole aux commissaires, à la Municipalité et à l'administration communale, qui ont pu échanger l'ensemble des arguments et prises de position. Cependant, en regard du rapport mis en discussion, les commissaires de la minorité regrettent les points suivants :

- Il a fallu attendre plus de deux mois (date de la commission : 22 août 2022) avant de disposer du rapport de commission (date de mise en discussion du rapport de commission : 5 octobre 2022), ce qui est anormalement long et pose des problèmes de durée de traitement et de mémoire lorsqu'il faut commenter et compléter le projet de rapport. Nous savons évidemment que chacun·e d'entre nous est milicien·ne, mais en cas de difficulté, nous sommes toutes et tous disposé·es à aider à la rédaction d'un rapport ou à reprendre la présidence d'une commission.
- Lors de la discussion sur le rapport, des propositions de correction et de complément ont été réalisées. Plusieurs de ces remarques n'ont pas été prises en considération, sous prétexte notamment de l'orientation politique de certaines propositions. Or, ce n'est pas le rôle du Président de commission de juger du bien fondé ou non d'un argument, mais de relayer ce qui a été dit et développé en commission, peu importe s'il est en accord ou désaccord avec le fond du propos.

Sur le fond

Étant donné les éléments évoqués ci-avant, 4 commissaires ont décidé de rédiger un rapport de minorité afin que leurs propos, résumés, soient pris en considération. Ils/Elles appellent par ailleurs à refuser cette motion. Ce rapport de minorité fait d'autant sens que le vote de la commission a été serré (6 pour, 4 contre).

Tout d'abord, tout comme la Municipalité, les commissaires de la minorité estiment que la motion ne respecte pas la loi sur les communes, ni les grands principes du Plan directeur cantonal (PDCn), document de planification cantonale contraignant pour les communes. Les commissaires estiment qu'en cas d'acceptation de la motion par ce conseil, la Municipalité ne serait pas tenue de l'appliquer. Dans le PDCn, il y est notamment précisé que *"Le projet (Rivelac) propose des mesures intégrées de réaménagement des traversées de centres, de localités et des axes urbains structurants qui tiennent compte de tous les modes et priorisent l'usage de la mobilité douce et des transports publics. Ces mesures sont coordonnées avec les réseaux planifiés de mobilité douce, de transports publics et de transports individuels motorisés"* ou encore *" favoriser l'usage des transports publics et de la mobilité douce et limiter l'usage des transports individuels motorisés (...) en hiérarchisant le réseau routier et en maîtrisant le stationnement ; en limitant les nuisances notamment dues au transit"*

Il est étonnant que, malgré l'évocation de ces différents éléments, qu'une partie de la commission estime qu'il reste cohérent de continuer à soutenir cette motion qui va à l'encontre du droit supérieur et des décisions cantonales en matière de mobilité. Attaché·es au respect des institutions, de la Constitution et de ses lois, les commissaires de la minorité appellent les membres de ce conseil communal à prendre cet élément en considération dans leur prise de position de groupe comme à titre individuel.

Outre cet aspect juridique, le projet, tel que proposé par le motionnaire, pose de gros problèmes pour la Municipalité et ses différents projets à venir. En effet, pour tout projet impliquant la suppression de places pour des motifs de sécurité et de respect des normes en vigueur, il sera systématiquement difficile, voire impossible de trouver une place alternative pour stationner les véhicules. L'exemple le plus récent est la réfection de la RC780 entre le port du Basset et la Maladaire, qui met la Municipalité

dans une position particulièrement difficile, puisqu'il est impossible de trouver un espace disponible pour déplacer les places de stationnement. Les commissaires rappellent que nous vivons dans un territoire contraint, qu'il n'est pas possible d'élargir les routes ou d'écarter l'espace construit, qui doit aussi être dédié aux autres formes de mobilité, à la végétalisation et à d'autres usages encore. Sur le territoire montreusien, qui n'est pas un territoire homogène, cette motion ne fait aucune distinction entre le haut et le bas, les zones denses et les villages. Pourtant, dans certains cas, il y a des enjeux conséquents notamment en lien avec la végétalisation, le futur plan des mobilités douces, la sécurité des piéton·nes, etc. Certains de ces objectifs peuvent être certes considérés de manière différée selon les avis personnels et/ou des groupes politiques, tandis que d'autres font déjà l'objet d'un consensus de ce conseil. En particulier, en matière de sécurité routière, les commissaires estiment que la majorité des membres de ce conseil ont à cœur de sécuriser l'espace public pour toutes et tous, même si parfois les chemins menant à cet objectif peuvent différer.

Un des arguments évoqués par les opposant·es porte sur les enjeux économiques. Ainsi, un·e commissaire évoque les problèmes posés par cette motion concernant le futur projet d'agglomération de 5e génération (PA5) porté par les communes du territoire de Rivelac. La Confédération risque de refuser une seconde fois le PA et donc son financement si une commune n'a pas une politique forte de report modal, puisque c'est une condition sine qua non pour un soutien au projet. Or, le PA dépasse les enjeux de mobilité : il est aussi travaillé avec des organisations comme Promove car les projets d'agglomération sont généralement très importants pour les milieux économiques mais aussi pour les finances des communes et autres acteurs du territoire.

Il est aussi rappelé qu'en dehors des manifestations, les parkings souterrains au centre-ville de Montreux ne sont presque jamais pleins à 100% et qu'il serait possible de gagner de l'espace public avec un déplacement des places en surface dans les souterrains existants. L'important est précisément de disposer d'alternatives, que ce soit pour déplacer des places de stationnement ou en raison d'améliorations des modes de transport alternatifs, qui permettent également de libérer des espaces pour les personnes ayant besoin en priorité d'utiliser la voiture. Les commissaires de la minorité sont pleinement conscient·es qu'il y aura toujours une part de la population ayant besoin d'utiliser une voiture privée. Des exceptions pourraient par ailleurs continuer à subsister pour préserver les accès pour les personnes à mobilité réduite en surface, à proximité des commerces notamment. Enfin, les opposant·es rappellent également que Montreux dispose d'un taux de motorisation (nombre de véhicules pour 1000 habitant·es) relativement faible par rapport au reste du Canton, soit 448 en 2021 (La Tour-de-Peilz : 455, Yverdon : 476, Nyon 523, Vaud : 521), ce qui montre que la population montreusienne dépend relativement peu de la voiture. Cela s'explique en partie par les améliorations de la cadence et de l'accessibilité des lignes de transports publics, mais aussi par les subventions pour l'achat d'un abonnement annuel de transports publics, ainsi que certaines spécificités de notre territoire.

De manière générale et pour conclure ce rapport de minorité, les commissaires regrettent les potentielles conséquences de cette proposition, qui risque de bloquer de multiples projets qui seraient portés à l'avenir par la Municipalité comme par le conseil communal. Les citoyen·nes de cette commune attendent des autorités que nous puissions avancer ensemble et ne pas patauger dans de multiples blocages.

Ce sont les raisons pour lesquelles **les soussigné·e·s vous proposent de refuser la motion en soutenant le rapport de minorité ici présenté**.

Fabrice Yerly, les Vert·es
Tanya Bonjour, PS
Fabien Willemin, da
Romain Pilloud, PS